

Ouverture de la Consultation Bucco-dentaire complexe aux médecins stomatologues

<ul style="list-style-type: none"> Date d'application de la mesure : 	Immédiate				
<ul style="list-style-type: none"> Textes associés : <p>Décision UNCAM du 06 octobre 2020</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/y4tCkJiP7cEpfDy1GZtaJE2HI3eosjR2WigIXHagCqA=/JOE_TEXTE</p>	JO du 02/12/2020				
<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de Santé concernés : 	Stomatologues				
<ul style="list-style-type: none"> Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné: <p><i>Attention : cette FR concerne un LPS intégrant l'avenant 12</i></p>	1.40				
<ul style="list-style-type: none"> Référentiel TLA concerné : 	Non				
<ul style="list-style-type: none"> Impact de cette version de FR 	<table border="1"> <tr> <td>Tables</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>Tests</td> <td>Oui</td> </tr> </table>	Tables	Oui	Tests	Oui
Tables	Oui				
Tests	Oui				

Contexte de l'évolution

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures en faveur des patients en situation de handicap sévère, la décision Uncam du 06 octobre 2020, parue au JO du 02 décembre 2020, vient modifier le contenu de l'article 15.8 de la NGAP en ouvrant la facturation de la consultation bucco-dentaire complexe (CBX) aux stomatologues.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, le code CBX est ouvert à ces spécialités en table 2.

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation
		CBX
.../...	.../...	.../...
18	Stomatologie	X
.../...	.../...	.../...
45	Chirurgie Maxillo-faciale, et stomatologie	X
.../...	.../...	.../...
69 ⁽³⁾	Chirurgie orale	X
.../...	.../...	.../...

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum et suivantes

➤ **Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins**

Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes de dentisterie				
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
CBX	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

CDC 1.40

FR 215

Cas de facturation - Médecins - Ouverture de la consultation Bucco-Dentaire complexe aux médecins stomatologues

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 215 Ouverture de la consultation Bucco-Dentaire complexe aux médecins stomatologues	→AMO - Facturation du code acte CBX (Consultation Bucco-Dentaire complexe) chez un patient en situation de handicap sévère. AMO→ Le code réservé PS CBX a été transformé en code de remplacement CCX lors de la mise en forme de la facture.					→AMC - AMC→				
CPS 18B DEDANSBIS	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	CCX (PU 46,00)		03/12/2020	03/12/2020	46,00	46,00	70% code 0	32,20	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 18 45 69										

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.